

NICOLAS-JOSEPH,* dont on se sait rien, cessa de vivre avant 1744, pour autant que le gazetier bruxellois ne se soit pas trompé quant au nombre des garçons en vie à cette date.

JEAN-GEORGES,* official à la Chambre des Comptes à Bruxelles, et ce encore en 1791 (12), se maria comme le révèle un acte notarié du 21 janvier 1805. A cette date, en effet, JEAN-GEORGES SAUVAGE et MARIE-THERESE-JOSEPHINE DE JENEFFE, son épouse, accordent procuration à un tiers non identifié à l'effet de recevoir les intérêts échus ou à échoir des obligations qu'ils ont «à charge de S. M. l'Empereur et Roi» (13). Le 28 avril 1812, les époux consentent un prêt à intérêt de 2.000 francs à Joseph-Michel *van Gobbelschroy*, professeur à l'École de droit à Bruxelles. Le remboursement fut fixé à la date du 28 avril 1815. Les époux demeuraient rue de la Liberté (précédemment rue Royale), no 194, à Bruxelles (14). Leur union paraît être demeurée stérile. Quant aux actes constatant leur trépas, ils n'ont été découverts dans les registres de l'état civil ni à Bruxelles, ni à Saint-Josse-ten-Noode, ni à Schaerbeek.

GREGOIRE-JOSEPH* fut peintre comme son père. Nous en parlerons spécialement ci-après. Se manifestant sur un terrain plus étroit, il sut faire apprécier son talent de peintre de portraits en miniature, au pastel et sur émail.

«Peintre patenté du prince Charles de Lorraine en 1760, mais sans avoir joui d'aucun gage annexé à ce titre» (15), il compta parmi ses clients des personnages de qualité, notamment le comte de Cobenzl (16).

Ses oeuvres ne sont connues que par des mentions dans les pièces d'archives, à l'exception d'un portrait du tribun brabançon Henri van der Noot qui en 1910 était conservé dans une collection hollandaise (17).

Devenu «infirmes» et incapable de travailler après 17 ans d'activité, l'artiste obtint du gouverneur général une pension de 75 florins assignée sur le temporel de l'abbaye de Salzinnes (1778) (18). Par la suite il trouva un refuge à l'Hôpital royal, ancien Couvent de Saint-Pierre, rue Haute, où son frère *ainé* paya sa pension.

En juillet 1787, sa mère, octogénaire, sollicita pour lui la faveur d'y être admis gratuitement dans une chambre séparée «afin de terminer sa déplorable carrière audit hôpital aux frais de la Caisse de religion».

Le pétitionnaire n'ayant été attaché ni à un couvent supprimé, ni à la ville, la demande fut écartée, mais le malheureux continua vraisemblablement à demeurer à l'hôpital et jusqu'à sa mort survenue le 2 septembre 1788, comme en fait foi le registre des comptes de funérailles de l'église Notre-Dame de la Chapelle (19).

Les textes signalés * et bien que non en italiques sont empruntés aux articles de MM. P.E. CLAESSENS et P. DE ZUTTERÉ déjà cités.